

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 19 janvier 2009

L'ADMINISTRATION CONTINUE A REFUSER D'ENTENDRE LES PERSONNELS : POURSUIVONS ET AMPLIFIONS L'ACTION

Les personnels de la PJJ ont fait de la journée du 15 janvier un temps fort dans la construction de notre mobilisation.

De très nombreuses actions ont eu lieu ce jour-là et d'autres sont prévues dans les jours ou les semaines qui viennent. L'Hérault a d'emblée reconduit la grève le vendredi 16. Des occupations de directions ont été organisées (comme celle de la DIR Aquitaine) et de nombreuses audiences ont été obtenues. La participation aux AG a été forte, regroupant syndiqués et non syndiqués. Des contacts et des actions avec nos partenaires se sont développés (Marseille) et plusieurs collectifs se créent (Nord Pas de Calais, Tarn après celui de l'Hérault). Des articles de presse et des interviews télévisées ont rendu compte de la journée en plusieurs endroits. La région Grand Est, après un appel à la grève unitaire, engage une grève administrative. Les réunions institutionnelles prévues dans les départements sont l'occasion de futures actions. La résistance contre l'abandon du civil s'organise : des départements comme la Seine Maritime font circuler un appel à continuer à demander des mesures civiles. De leur côté, les juges des enfants réagissent : l'ensemble des président des tribunaux pour enfants de la région parisienne ont écrit un courrier au DR Ile de France exigeant le maintien de la double compétence de la PJJ au quotidien. Nous ne sommes pas isolés !

Tous ces exemples compensent largement la baisse relative des effectifs de grévistes par rapport au 15 décembre dernier. Mais, en ces temps de crise, il est compréhensible que l'aspect financier influe sur les taux de grève.

Tous ces exemples démontrent une réelle combativité des personnels et leur volonté de ne pas laisser l'administration casser la PJJ.

CAR LES CHOSES S'ACCELERENT !

- Chaque région connaît son lot de fermeture de foyers : les hébergements de Niort, Marseille amaryllis, Voisins le Bretonneux (78), Mayenne et Le Mans, Caen, Epinal, Grenoble Ile Verte, Issoudun sont les premiers visés mais d'autres fermetures peuvent intervenir.
- La restructuration des milieux ouverts autour du « recentrage au pénal » bat son plein avec, par exemple en Ile de France, le regroupement d'un service sur deux, ce qui veut dire suppression de postes de directeurs, de psychologues, d'assistant de service social.
- Les plates formes de gestion sont déjà le prétexte à des appels d'offres pour des mutations en dehors des règles paritaires comme à Marseille ou à Paris.

- Les services d'insertion sont menacés les uns après les autres et des fermetures sont programmées en Seine et Marne (77) et en Essonne (91).
- Les suppressions d'emplois dans toutes les catégories atteignent près de 600 postes quand on additionne toutes les fermetures et que l'on quitte le parler technocratique en ETPT.
- Plus d'une centaine d'emplois de contractuels ont été supprimés depuis avril 2008.

L'échéance de la parution de la circulaire mobilité, prévue fin février, est utilisée par l'administration pour mettre en place tous ses projets : les suppressions de postes et de services et les redéploiements de personnels y seront inscrits !

C'est donc dès maintenant que nous devons peser sur la direction de la PJJ et porter nos revendications. Pour cela, nous avons besoin d'un mouvement massif, durable et unitaire qui puisse faire entendre la voix des personnels de la PJJ.

Et nous ne pouvons attendre la journée interprofessionnelle du 29 janvier pour cela. Si nous voulons que l'administration réponde à nos exigences, nous devons construire notre propre mouvement. C'est dans cette configuration que la journée du 29 nous permettra d'inscrire nos revendications dans un ensemble plus large. Cette journée ne sera ainsi pas une fin en soi mais une étape importante pour notre lutte.

D'ores et déjà l'Ile de France et l'Hérault ont voté la grève reconductible à compter du 23 janvier, jour de la tenue d'un CTP Central qui portera à la fois sur le bilan de la formation, la prime au mérite pour les directeurs, les activités de jour et « l'évolution du métier de responsable d'unité éducative » (sic).

L'ensemble de ces sujets et la prochaine parution d'une circulaire sur « la conduite des redéploiements », véritable feuille de route à l'usage des DR pour supprimer des postes en toute légalité, sont des éléments permettant d'appliquer le plus rapidement possible les orientations nationales. Nous devons donc nous saisir de cette journée !

Nous appelons tous les personnels à s'inscrire dans la journée du 23 janvier pour reprendre tous ensemble la grève. Cette journée doit être le début d'un mouvement où le maximum de collègues sera en grève reconductible et qui passera par un rassemblement national à Paris.

- Le 23, tous en grève reconductible contre la casse du service public d'éducation au ministère de la justice. Toutes les sections doivent interpeller l'AC par fax et mail.
- Le 29, tous en grève, public et privé, pour les salaires, l'emploi et les services publics.
- Le 2 février, tous en manif à Paris pour défendre la justice des mineurs et la PJJ.